**MODELE DELIBERATION ENCADRANT L’ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D’ACTIONS SOCIALES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L731-1 à L731-5,

**Vu** l’avis du Comité Social Territorial en date du …,

**Considérant ce qui suit :**

Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales qui doit figurer dans le budget.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Dans ce cadre, des prestations d'action sociale individuelles ou collectives peuvent être octroyées ; ces prestations présentent les caractéristiques suivantes :

* Le bénéficiaire doit participer, hormis dispositions spécifiques à certaines prestations, à la dépense engagée. Cette participation doit tenir compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.
* Elles ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

La gestion des prestations peut être assurée :

* Par les collectivités locales et établissements publics territoriaux
* Pour tout ou partie et à titre exclusif, par des organismes à but non lucratif ou des associations nationales ou locales type loi de 1901.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

**L’assemblée délibérante,**

**Décide**

* De fixer les modalités de mise en œuvre de l’action sociale par le dispositif suivant :

*Article 1 : Nature des prestations*

Il est décidé de mettre en place*………………………… (la nature de prestations sociales envisagées : tickets restaurant, aide au logement, chèques vacances, loisirs, …)* au profit des agents de la collectivité.

*OU*

Il est décidé de mettre en place les prestations sociales conformément au règlement intérieur de *…………………. (nom de l’organisme en charge de l’action sociale)*.

*Article 2 : Bénéficiaires (à compléter le cas échéant)*

Pourront bénéficier de ces prestations :

* Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d’activité ou de détachement ;
* Les agents contractuels en activité ou bénéficiant d’un congé rémunéré ou non rémunéré (possibilité de restreindre aux agents contractuels recrutés sur un emploi permanent et/ou de prévoir une condition d’ancienneté) ;
* Les agents de droit privé

*Article 3 : Participation des bénéficiaires*

*(Préciser ici les règles relatives à la participation du bénéficiaire à la dépense engagée, compte tenu de son revenu et de ses charges familiales OU possibilité de renvoyer au règlement de l’organisme gérant les prestations sociales).*

*Article 4 : Modalités de mise en œuvre*

*(Préciser ici les délais éventuels pour présenter la demande, un éventuel délai de forclusion, les pièces justificatives… OU possibilité de renvoyer au règlement de l’organisme gérant les prestations sociales).*

*Article 5 : Gestion des prestations sociales* *(Le cas échéant)*

D’adhérer à *………………………………………… (nom de l’organisme chargé de la gestion des prestations)* pour la mise en place de ces prestations dans les conditions suivantes*………………… (préciser ici les modalités de cotisations à l’organisme)* ; et d’autoriser en conséquent l’autorité territoriale à signer la convention d’adhésion.

* Que, sauf disposition expresse de l’assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
* D’inscrire au budget les crédits correspondants ;
* D’autoriser l’autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
* De charger l’autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du ………… ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ADOPTE :** à l’unanimité des présents

ou

à…………. voix pour, ...............voix contre,………………..abstentions.

**la propositions ci-dessus.**

 Fait à …………………………………..

 Le……………………………………….

 Le Maire (*ou le Président)*

*(Prénom-Nom*)

Publié le………………………….

Pour transmission :

- Représentant de l’Etat

- Au Centre de gestion des Hautes-Alpes

Le *Maire/ Président* informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication